



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2019-02 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 16, RUE CHARTIER

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 3 septembre 2019 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 16, rue Chartier (lot 3 099 503 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ne respectent pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement au mur d'interblocs qui se situe à l'extérieur de la limite de propriété, son sommet étant situé à un mètre et trois dixièmes (1,3 m) de celle-ci à son extrémité ouest pour joindre la limite de propriété à son extrémité est;
- relativement à la clôture qu'il y a pour fermer la cour arrière de ce lot, qui se situe à l'intérieur de la limite de propriété dans son côté nord, à des distances variant entre un mètre (1 m) et un mètre et quatre dixièmes (1,4 m) de cette limite en allant de l'ouest vers l'est. Le côté sud de cette même clôture se situe à six dixièmes de mètre (0,6 m) au sud de la limite de propriété à son extrémité ouest pour coïncider avec celle-ci à son extrémité est.

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 1^{er} jour du mois d'août 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville et en l'affichant aux endroits requis le 1^{er} août 2019 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 13 août 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour d'août 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier